


Lun	3	Salade Exotique	Rougaille saucisse avec riz créole (AB).	Ananas au sirop.
Mar	4	Potage de choux fleur, petits croûtons.	Hachis de La Mer	Fromage blanc AB.
Jeu	6	Crêpe au fromage	Blanquette de veau (VBF) carottes vichy et panais.	Fruit de saison (kiwi)
Ven	7	Galantine de volaille	Pâtes à la Bolognaise VBF.	Emmental Yaourt AB.
Lun	10	Salade de cervelas	Roti de dinde VVF aux marrons avec poêlée de légumes.	Compote de pommes AB.
Mar	11	Potage Montagnard.	Tartiflette, salade.	Yaourt Savoyard
Jeu	13	REPAS DE NOËL	Jus de fruit et ses toasts. Fondant de Pintade aux clémentines pain d'épices et Pommes de pin. Dessert gourmand et friandises.	
Ven	14	Salade de betteraves et pommes Granny.	Boulettes d'agneau semoule AB	Fruit de saison (orange) .
Lun	17	Œuf mimosa	Emincé de bœuf VBF avec blé cuisiné AB.	Clémentines.
Mar	18	Terrine de Légumes.	Steak végétal avec haricot vert aux amandes.	Yaourt végétal.
Jeu	20	Salade mêlée.	Hamburger avec frites.	Cookies.
Ven	21	Potage du Père Noël .	Poisson pané avec une brunoise de légumes.	Mousse au chocolat Et biscuit de Noël.

A NOTER: VOIR SUR LE SITE DE LA COMMUNE **LA LISTE DES ALLERGENES**

Pour une meilleure organisation au niveau de la gestion des repas, nous vous demandons de bien vouloir prévenir la Mairie avant 9 heures pour les présences et **aussi les absences** (sauf sortie scolaire de la classe): **02 99 09 06 15** - laisser message sur le répondeur
Vous pouvez consulter les menus sur le site : www.talensac.fr - rubrique Enfance Jeunesse



**FICHE INDIVIDUELLE
D'INSCRIPTION POUR LE MOIS DE
DECEMBRE 2018**

**FICHE A REMETTRE A LA MAIRIE AVANT
29 novembre (délai de rigueur)**

NOM :
PRÉNOM :
CLASSE :

LUN	MAR	JEU	VEN
3	4	6	7
10	11	13	14
17	18	20	21

Entourer les jours où
l'enfant déjeune à la cantine

Signature des parents :



ATTENTION :

**Cette fiche n'est à compléter que pour les inscriptions irrégulières ou occasionnelles.
Ne pas compléter pour les inscrits à l'année.**

Rappel : dossier d'inscription à retourner dès que possible au secrétariat de mairie

Les fiches doivent nous parvenir le lundi impérativement avant 9 h pour inscription hebdomadaire sur la tablette